

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 341

Artikel: Où en sont les droits de la femme en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fonctionnaires internationaux », la durée des engagements, l'établissement de pensions de retraites; et pour le reste du problème, elle en a remis l'examen à une Commission, dont M^{me} Kluyver a encore été appelée à faire partie. Or, il nous faut songer, nous femmes, que l'élément féminin représente une proportion fort appréciable du personnel du Secrétariat, que toutes les décisions énumérées ci-dessus touchent aussi directement qu'une de nos lois cantonales sur l'enseignement vise nos femmes professeurs et institutrices, par exemple: cette seule comparaison permet de mesurer l'importance essentielle du travail accompli par la seule femme membre de la IV^{me} Commission.

* * *

Que nos lecteurs veuillent bien excuser ce que cette vue à vol d'oiseau du travail des femmes à la XI^{me} Assemblée a forcément d'incomplet et de superficiel. Mais, malgré tout, leur permettra-t-elle peut-être de se rendre compte d'abord, et c'est pour cela que nous l'avons écrite, de la valeur toujours plus grande de la participation féminine à ce Parlement international, et de la possibilité pour des intelligences et des capacités de premier plan, comme c'est le cas de certaines déléguées, de s'y faire apprécier à leur juste valeur. Et ensuite — et c'est là un élément de propagande qui ne sera pas pour nous déplaire — de constater que cette Société des Nations, si décriée dans certains milieux, ne passe point tout son temps en palabres et en fêtes, comme on feint parfois de le croire, et que nombreux et infiniment variés sont les problèmes auxquels elle s'attache, et qui, tous, lui permettent de réaliser cette coopération internationale, qui est un des meilleurs gages de paix pour l'avenir.

J. GUEYBAUD.

La „Semaine Suisse“ et les Femmes

800.000 femmes dépensent journalièrement 6 millions et demi de francs pour leurs achats de ménage.

Notre précédent numéro a déjà attiré l'attention de nos lectrices sur cette manifestation, qui se clôt précisément au moment où paraîtront ces lignes. Mais cet effort en faveur de notre industrie nationale serait bien peu de choses s'il devait se limiter exclusivement à la quinzaine pendant laquelle est intensifiée cette propagande, et doit, au contraire, être poursuivi toute l'année durant par celles qui ont à cœur de lutter contre le terrible chômage dont nous souffrons. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à publier encore aujourd'hui quelques extraits des articles qu'a bien voulu nous adresser, un peu tardivement seulement, le Comité de la « Semaine Suisse », en insistant une fois de plus sur le rôle de la femme comme acheteuse dans notre économie nationale: n'évalue-t-on pas à 6 millions et demi de francs la somme quotidiennement dépensée en Suisse par 800.000 femmes rien que pour leurs achats de ménage? Et cette puissance d'achat ne nous confère-t-elle pas aussi des responsabilités à l'égard des produits de notre pays?

(Réd.)

Le manteau de bain, produit suisse.

Les plages devenant chaque année plus nombreuses, l'industrie des manteaux de bain, elle aussi, a pris beaucoup plus d'importance. Il y a quelques années encore, les manteaux de bain étaient blancs et couvés d'après un patron; aujourd'hui leurs teintes sont variées, leur forme change; en un mot, ils sont devenus un article de mode. Ils font leur apparition en été, mais sont cependant un vêtement indispensable pendant toute l'année. Comme c'est le cas dans d'autres domaines, les couleurs ont pris, dans cette industrie également, une importance de premier plan. D'autre part, la possibilité de teindre le coton de façon à ce qu'il résiste au lavage et à l'influence de la lumière, a fortement contribué au succès du manteau de bains en couleur.

Pour la fabrication des manteaux de bain, on se sert de tissus de velours frotté qui absorbent rapidement l'eau. Depuis quelques années, au début de chaque saison, le canton de Glaris produit de nouvelles collections d'étoffes pour manteaux de bain, étoffes qui peuvent certainement prétendre à un bon rang en face de la concur-

rence de l'étranger. A côté des manteaux de bain, on fabrique également des linges de bain plus ou moins grands, et de teintes variées, avec ou sans bordures. Il convient d'ajouter encore à cette liste les linges de toilette, les tapis de bain qui tous sont fabriqués au moyen de ces tissus spongieux qui sont réputés comme étant très agréables.

L'industrie suisse des tapis en fibres de coco.

Il y a un demi-siècle encore, les tapis étaient un objet de luxe et ne se trouvaient que dans les milieux jouissant d'une certaine aisance; les tentures, sans lesquelles nous avons de la peine à nous représenter l'entrée d'une maison ou d'une pièce, étaient elles aussi fort peu répandues et ne pouvaient être achetées que sous une forme extrêmement simple. Celui qui en avait les moyens achetait des tapis en laine, tandis que les petites bourses ne pouvaient s'accorder que des nattes de paille ou de jonc. Ces nattes étaient fabriquées à domicile au moyen d'outils extrêmement primitifs, la plupart du temps par la population de campagnes éloignées de tout, qui exécutait ce travail pendant l'hiver.

Plus tard, quelques fabriques fondèrent des manufactures de tressage et de tissage de « chemins » en fibres de coco et de nattes, articles qui, parce que plus durables et plus agréables à l'œil, ont fini par remplacer tout à fait la paille et le jonc.

Les fibres de coco proviennent de l'enveloppe du fruit mûr des cocotiers de Ceylan et des Indes britanniques. Grâce à un séjour prolongé dans de l'eau douce, les fibres sont détachées de l'écorce et prennent un ton clair. Le filage est effectué à la main par les indigènes. Une fois tissé, le fil est vendu aux factories; il y est assorti, mis en ballots, puis est expédié dans différents pays.

Le transport en Suisse est effectué par voie maritime, par le canal de Suez, jusqu'à Anvers, de là par chemin de fer. Parvenu à la fabrique, le fil est de nouveau assorti, puis teint, mis en bobine et finalement transformé en nattes et en tapis. Auparavant, ces opérations étaient faites exclusivement à la main; maintenant, au contraire, ce travail est effectué entièrement à l'aide de machines et exige trois ou quatre fois moins de temps. Tandis qu'autrefois, seuls des articles simples pouvaient être produits, on a aujourd'hui des nattes et des tapis dont les projets sont dus à des artistes et qui sont en mesure de satisfaire les plus difficiles. La simplicité dans l'ameublement moderne a fortement favorisé l'industrie des tapis en fibre de coco, comme on a pu s'en rendre compte à la Foire d'échantillons de Bâle, et cet été même à la Woba.

L'utilisation du bois pour les appareils d'éclairage.

Dans ce siècle de l'électricité, il va de soi que le bois devait, lui aussi, être utilisé dans l'éclairage, car sa sobriété, la possibilité de l'adapter et de l'harmoniser à l'ensemble du mobilier de nos intérieurs, font de lui une matière première très recherchée. Les chandeliers de bois à ampoules électriques, notamment, se prêtent à merveille, soit comme forme, soit comme couleurs, à figurer dans nos appartements: lampes de travail, lampadaires, chandeliers, plafonniers, veilleuses, coiffeuses, etc., peuvent, en effet, être façonnés et polis de façon à répondre à tous les goûts et à trouver leur place dans tous les cadres. Ajoutons que ces appareils ne sont pas plus chers que les appareils de métal, qu'ils sont plus durables, et faciles à nettoyer. Et enfin, qu'une pléiade d'artisans tourneurs sont prêts, dans notre pays, à exécuter toutes les commandes des amateurs.

Où en sont les droits de la femme en Suisse

A Unterseen (Interlaken), la demande de neuf Sociétés féminines les plus importantes de la région de soumettre à l'Assemblée paroissiale le droit de vote ecclésiastique pour les femmes a été écarté sans autre, parce que, ont affirmé ces messieurs, qui le savent apparemment beaucoup mieux que les membres de ces neuf organisations féminines, cette demande ne correspond pas au désir des femmes... »

A Saint-Gall, tout l'effort actuel des organisations féministes porte sur l'obtention... du suffrage cantonal, ou même communal, direz-vous? Non, simplement sur la possibilité pour les femmes de pouvoir siéger comme membres assesseurs dans la Commission scolaire.

Évidemment, ce sont là les premiers pas que doit faire toujours et partout notre mouvement, et nous n'écrivons nullement ceci pour décourager celles qui travaillent avec patience et persévérance. Mais... voici vingt ans bien sonnés que l'on parle et que l'on agit en faveur du vote des femmes dans notre pays, et en être encore là après vingt ans nous fait nous demander si les Persanes, qui soulèvent à peine leur voile aujourd'hui, ne nous dépasseront pas sur le chemin de la reconnaissance de nos droits?...

CORRESPONDANCE

Lettre ouverte à la Commission d'étude pour l'emploi du Fonds de la Saffa.

Berne, le 27 octobre 1930.

Mesdames,

Dans le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Alliance des Sociétés féminines à Davos, paru dans le *Schw. Frauenblatt* du 10 octobre, nous lisons que votre Commission a actuellement deux projets à soumettre à l'Assemblée plénière: celui — déjà connu — d'un fonds de prêts, et celui — nouveau pour nous — de la création d'une maison de vacances pour la jeunesse.

Nous ignorons les raisons qui ont conduit votre Commission à préparer ce deuxième projet, mais il ne nous paraît pas être conforme aux statuts de la Saffa. En effet, le § 9 de ces derniers dit: « Le bénéfice net de l'Exposition devra être employé à l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme! »

Il n'a jamais été difficile de réunir, en Suisse, les capitaux nécessaires à la création d'une œuvre sociale. Si le besoin d'une maison de vacances pour la jeunesse se fait vraiment sentir, nous sommes sûre que l'argent se trouvera sans trop de peine. Pourquoi alors employer à cela le bénéfice de la Saffa? Pourquoi rester toujours dans la philanthropie, et ne pas savoir une fois étendre notre activité vers le domaine professionnel?

Si, comme on l'assure, le projet d'un « Fonds de prêts » rencontre une opposition de plus en plus forte, nous prions votre Commission de bien vouloir étudier l'idée suggérée par Mme H. Anneler dans son article: « Le bénéfice de la Saffa et la presse féminine. » (*Schw. Frauenblatt*, No 43, du 24 octobre 1930.)

Les deux grandes puissances actuelles, — dit en substance Mme Anneler, — sont la finance et la presse. Si le bénéfice de la Saffa ne suffit pas à créer une « banque féminine indépendante », il suffit à créer un « journal féminin indépendant ». Et très judicieusement, Mme Anneler fait remarquer que les moyens dont dispose en ce moment la femme suisse pour faire entendre sa voix par la presse sont tout à fait insuffisants. Les divers journaux qui ouvrent leurs colonnes aux femmes ne le font que sous réserves et exercent une censure souvent vexatoire. Quant aux deux journaux féminins suisses, ils sont — sous leur forme actuelle — beaucoup trop faibles et trop peu répandus pour pouvoir défendre efficacement les intérêts des femmes.

Reprenant l'idée de Mme Anneler, et d'entente avec elle, nous vous demandons donc de bien vouloir examiner si, avec le bénéfice de la Saffa, il ne serait pas possible de créer un grand journal féminin suisse.

Pour arriver à un tirage satisfaisant, et de façon à ce que ce journal pénètre dans tous les milieux, il faudrait:

- 1) que ce soit un *quotidien*;
- 2) qu'il publie des articles se rapportant à tous les domaines: professionnel, économique, juridique, scientifique, philosophique, artistique, sportif, etc., etc.
- 3) qu'il réserve une attention tout à fait spéciale aux annonces, de façon à ce que celles-ci rendent de réels services. En effet, ce journal pourrait représenter par ses « Offres et demandes d'emplois » un véritable « marché du travail féminin en Suisse ». Les hôtels, les pensions-famille et les fabriques devraient également trouver en lui un moyen de réclame unique.
- 4) qu'il soit composé dans les trois langues nationales, c'est-à-dire qu'on puisse y trouver des articles et des annonces en français, en allemand ou en italien, ce qui lui donnerait un caractère vraiment suisse.

Il nous paraît que la création de ce journal serait vraiment conforme à l'esprit du § 9 des statuts de la Saffa; que, par lui, les

diverses Associations ayant participé à l'exposition profiteraient du bénéfice réalisé par toutes, mieux encore qu'avec un « Fonds de prêts »; que ce journal pourrait être le vrai lien entre les diverses parties de notre pays; qu'il serait en quelque sorte le porte-parole de toutes les femmes; qu'il permettrait la défense de tous les intérêts; qu'il serait un puissant moyen de développement; qu'il aiderait à créer ce courant de solidarité féminine dont le besoin se fait de plus en plus sentir; qu'en un mot il serait l'organe vivant de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Nous prions votre commission d'examiner cette suggestion avec bienveillance et d'étudier aussi la situation que créerait la publication de ce quotidien aux deux organes officiels existants: le *Movement Féministe* et le *Schw. Frauenblatt*.

Veillez agréer, Mesdames, l'assurance de notre considération distinguée.

H. ZWAHLEN.

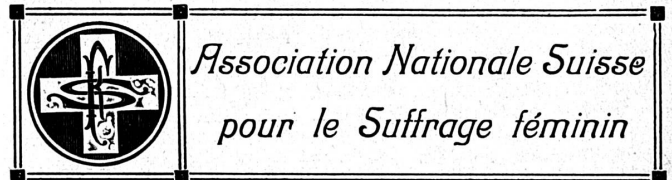
L'Alliance à Davos

Vevey, le 25 octobre 1930.

Chère Mademoiselle,

Je tiens à rectifier une erreur de mon article paru dans votre dernier numéro: la traduction française du rapport de gestion avait été imprimée déjà pour des assemblées générales précédentes, tandis que je croyais avoir exécuté une décision du Comité datant de l'année dernière.

Votre dévouée: A. DE M.



Réunion du Comité Central.

C'est de questions d'ordre administratif et intérieur qu'à eu d'abord à s'occuper le Comité Central lors de sa séance du 19 octobre, dans laquelle il a repris son activité forcément ralentie durant les vacances. Les nouvelles des Sections (qui, pour le dire en passant, ne marquent pas une avance bien notoire de l'idée suffragiste); la propagande par divers moyens, tels que la publication de contes et récits suffragistes dans des almanachs et des calendriers, l'envoi du bulletin de presse à près de 150 journaux à travers le pays; les résultats de l'Assemblée générale à Sion et ceux du Cours de Vacances de Weesen, l'ont d'abord occupé, ainsi que des renseignements sur le très amusant film de propagande suffragiste, que les Cinémas populaires ont tourné cet été sur commande spéciale de l'A. S. S. F., et qui sera sans doute prêt à être livré aux Sections dès après Noël. Puis, cela a été le tour des questions internationales: réunions de Vienne en juin, de Genève en septembre, et tout ce qui a été suggéré et décidé dans ces rencontres et qui peut intéresser directement notre mouvement suffragiste suisse. Et c'est également par la voie internationale que plusieurs questions fort intéressantes ont été posées devant le C. C.: celle notamment de l'enquête sur la législation protectrice du travail de la femme, et des résultats de cette législation (ou de l'absence de celle-ci) pour la situation hygiénique et économique des travailleuses, enquête qui va être menée en Suisse par les soins d'une Commission spéciale, composée de personnalités compétentes représentant autant que possible les deux tendances protectionniste et anti-protectionniste. C'est également par la voie internationale que l'A. S. S. F., a été amenée à se préoccuper, selon une proposition faite à l'Assemblée générale de mai dernier, de la lutte à mener contre les stupéfians dans notre pays, soit au point de vue de la consommation nationale, plus considérable qu'on ne le pense communément, soit à celui de la production nationale et du trafic illicite. Au contraire, la question de la censure cinématographique, traitée par Mme Leuch d'abord à Sion, puis à l'Assemblée de l'Alliance à Davos, et posée également devant la conscience des femmes suisses, résulte de faits qui se sont passés uniquement dans notre pays. Sur tous ces sujets, le Comité Central s'est livré à d'intéressants échanges de vues, et a décidé, ne pouvant entreprendre lui-même toutes ces tâches, d'établir un étroit contrat avec les autres organisations qui se préoccupent de ces mêmes problèmes, et de procéder en commun avec elles à la nomination de Commissions compétentes. Il est sans doute symptomatique que les problèmes purement suffragistes ne soient plus seuls à l'occuper: mais ceci devait arriver, de par la force des choses, du moment que notre mouvement s'étend, et que, sans perdre de vue un instant le but auquel nous tendons, nous sommes amenés à faire la preuve pratique du concours que les femmes, citoyennes responsables, pourraient apporter à notre vie publique.

E. Gd.